

En 2020, la consommation des soins des auxiliaires médicaux (hors infirmiers) s'élève à 7,0 milliards d'euros. Elle chute de 11,9 % par rapport à l'année précédente, après +4,5 % en 2019. L'activité de ces praticiens a fortement été touchée par les mesures de restriction sanitaire dans des proportions différentes selon le poste de dépense considéré.

Les dépenses des auxiliaires médicaux en forte baisse

La consommation de soins des autres auxiliaires médicaux (hors soins des infirmiers) s'élève, en 2020, à 7,0 milliards d'euros. Elle est en forte baisse en 2020 : -11,9 % après +4,5 % en 2019 (tableau 1). Les dépenses des soins d'auxiliaires médicaux représentent, en 2020, 3,4 % de la consommation totale de soins et de bien médicaux.

Une activité durement touchée par le premier confinement pour l'ensemble des auxiliaires médicaux

L'activité des auxiliaires médicaux a été très durement affectée par les mesures de restriction sanitaire prises lors du premier confinement, le 17 mars 2020. En moyenne, l'évolution de l'activité de mars à mai 2020 est inférieure de 56 % à celle du mois de janvier 2020 (graphique 1). Durant le mois d'avril 2020,

intégralement passé en confinement, l'activité des auxiliaires chute de 85 % par rapport à celle de janvier 2020. Pour ce mois, la perte d'activité est plus prononcée pour les orthoptistes (-96 %) et les pédicures (-94 %) que pour les masseurs-kinésithérapeutes (-85 %) et les orthophonistes (-85 %). Globalement, l'activité se redresse à partir de la levée des mesures le 11 mai et retrouve son niveau d'avant la crise à partir du mois de juillet. Elle reste à ce niveau pour les masseurs-kinésithérapeutes sur le reste de l'année 2020.

Pour les orthophonistes, l'activité au troisième trimestre 2020 est légèrement plus élevée que celle du mois de janvier (+4 %), puis fléchit de nouveau en fin d'année lors de la mise en place du second confinement, le 30 octobre.

Pour les orthoptistes et les pédicures, l'activité repart à un niveau plus élevé que celui d'avant la crise. En moyenne, elle est respectivement +11 % et +4 % plus élevée sur les six derniers mois que celle du mois de janvier 2020.

Tableau 1 Consommation de soins des auxiliaires médicaux

En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2020 y compris DIPA ¹
Consommation totale	5 635	7 159	7 385	7 634	7 975	7 025	7 187
Masseurs-kinésithérapeutes	4 641	5 877	6 058	6 224	6 453	5 687	5 833
Orthophonistes	855	1 090	1 126	1 152	1 204	1 018	1 033
Orthoptistes	123	161	167	219	275	277	279
Pédicures-podologues	16	31	35	39	44	42	42
Évolution (en %)	2,6	4,3	3,2	3,4	4,5	-11,9	-9,9
Prix (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	So
Volume (en %)	2,6	4,3	3,2	3,4	4,5	-11,9	So

1. Dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (fiche 2).

So : sans objet.

Note > L'activité des pédicures-podologues retrace uniquement les actes prescrits par un médecin et pris en charge par la Sécurité sociale.

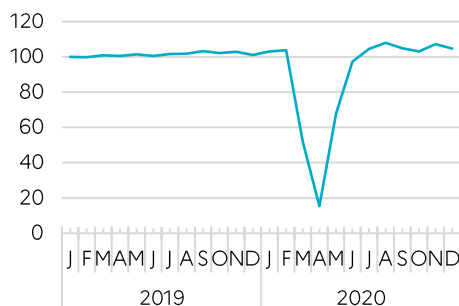
Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour l'indice de prix à la consommation.

L'Assurance maladie a mis en place une aide spécifique pour soutenir le revenu des praticiens touchés par la crise sanitaire : le dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (DIPA)¹ [fiche 2]. Parmi les auxiliaires médicaux, les mas-

seurs kinésithérapeutes ont été les principaux bénéficiaires de ces aides. Dans l'ensemble, les auxiliaires médicaux ont bénéficié d'une enveloppe de 163 millions d'euros en 2020 au titre du DIPA.

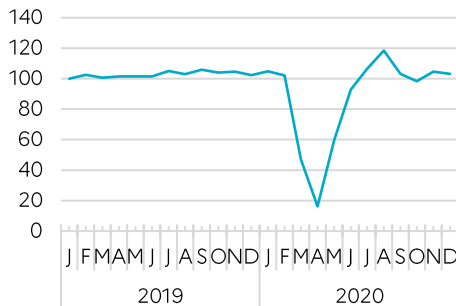
Graphique 1 Évolution mensuelle de la dépense remboursable des auxiliaires médicaux en 2019 et 2020

a. des masseurs kinésithérapeutes



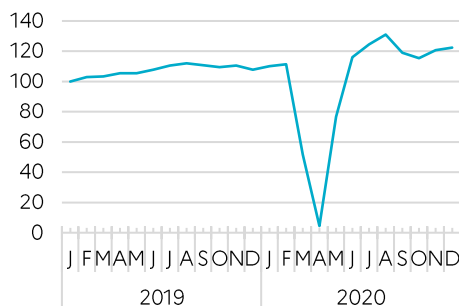
— Dépense présentée au remboursement

b. des orthophonistes



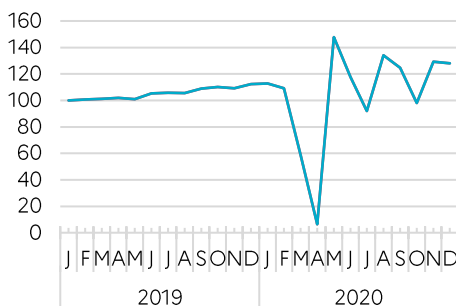
— Dépense présentée au remboursement

c. des orthoptistes



— Dépense présentée au remboursement

d. des pédicures-podologues



— Dépense présentée au remboursement

Note > Base 100 en janvier 2019, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés (CVS, CJO).

Champ > France métropolitaine.

Source > CNAM.

¹ Dans les comptes de la santé, le DIPA n'est pas considéré comme une dépense de santé et n'est pas intégré à la consommation de soins et de biens médicaux. Les montants versés sont comptabilisés

en subventions et inclus au sein des dépenses de gouvernance du système de santé

Les soins de masso-kinésithérapie en baisse de près de 12 % en 2020

La consommation de soins de masso-kinésithérapie s'élève à 5,7 milliards d'euros en 2020, en baisse de 11,9 % par rapport à l'année 2019. Cette baisse intervient après une hausse moyenne de 4,2 % par an entre 2011 et 2019.

Après la revalorisation de certains actes (essentiellement sur des actes de rééducation) mise en œuvre au 1^{er} juillet 2019¹, les actes des masseurs-kinésithérapeutes n'ont pas été revalorisés au cours de l'année 2020.

Le dynamisme de la consommation de soins de masso-kinésithérapie en valeur est donc porté par le dynamisme des volumes en partie lié au vieillissement de la population. Les actes de rééducation ostéo-articulaire (AMS) représentent en effet 67 % de la consommation de soins de

masso-kinésithérapie en 2020 (*graphique 2*). Ces actes, auxquels recourent les personnes âgées dépendantes, occupent une place de plus en plus importante dans la consommation de soins de masseurs-kinésithérapeutes (+3 points depuis 2011).

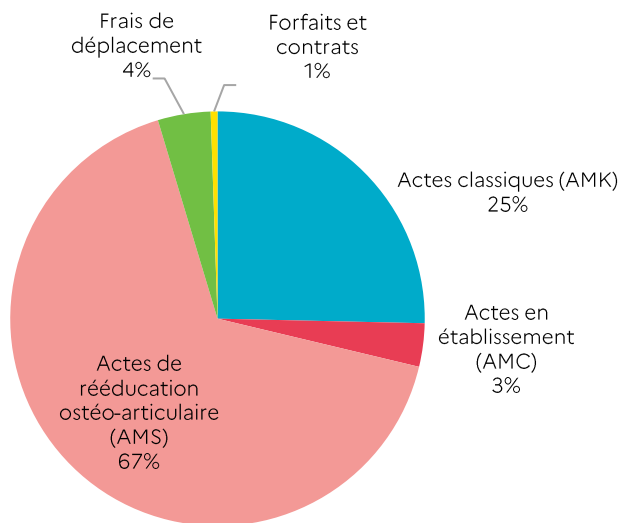
Au 1^{er} janvier 2020, 91 485 masseurs-kinésithérapeutes exercent en France. 80 % d'entre eux exercent en libéral (*tableau 2*).

En 2020, 65 % de la consommation de soins des masseurs-kinésithérapeutes est prise en charge par l'Assurance maladie (*tableau 3*). Ce taux de prise en charge est légèrement inférieur à la moyenne des soins en ambulatoire (69 % en 2020).

Les organismes complémentaires financent 17 % de la dépense et l'État (CSS, AME et soins urgents) 1 %, laissant 17 % de la dépense à la charge des ménages, soit 973 millions d'euros en 2020.

Graphique 2 Structure de la dépense de soins des masseurs-kinésithérapeutes en 2020

En %



Sources > DREES, comptes de la santé ; CNAM.

¹ Comme pour d'autres postes de dépense, l'indice des prix ne prend pas en compte les changements de cotation des actes mais uniquement la valorisa-

tion des lettres clés. Ainsi, l'indice de prix, stable depuis 2014, ne traduit pas la hausse de prix qui ont pu intervenir sur certains actes et majorations.

Tableau 2 Effectifs des auxiliaires médicaux

	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020 (en %)
Masseurs-kinésithérapeutes	84 448	89 048	89 164	91 485	2,6
<i>dont libéraux</i>	66 256	70 424	71 052	73 229	3,1
Orthophonistes	25 467	25 607	26 336	26 984	2,5
<i>dont libéraux</i>	20 700	20 787	21 337	21 820	2,3
Orthoptistes	4 643	4 876	5 185	5 506	6,2
<i>dont libéraux</i>	2 940	3 014	3 123	3 242	3,8
Pédicures-podologues	14 039	n.d.	n.d.	n.d.	
<i>dont libéraux</i>	13 782	n.d.	n.d.	n.d.	

Note > Les effectifs de l'année *n* correspondent aux professionnels de santé recensés aux répertoires Adeli au RPPS au 1^{er} janvier *n*.

Champ > France.

Source > DREES, Adeli 2017-2020.

Tableau 3 Répartition des dépenses des auxiliaires médicaux par type de financeur en 2020

En millions d'euros

	Masseurs-kinésithérapeutes		Orthophonistes		Orthoptistes		Pédicures-podologues	
	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	3 695	65	686	67	142	51	39	91
État et CSS organismes de base	56	1	40	4	7	3	0	0
Organismes complémentaires	963	17	194	19	55	20	3	7
Ménages	973	17	100	10	73	26	1	2
Ensemble	5 687	100	1 018	100	277	100	42	100

Source > DREES, comptes de la santé.

Les soins d'orthophonistes en très forte baisse en 2020

La consommation de soins d'orthophonie s'élève à 1,0 milliard d'euros en 2020, en baisse de 15,4 % par rapport à 2019. Cette baisse est entièrement portée par celle des volumes, en l'absence de revalorisation de la cotation de la lettre clé¹. Auparavant, la consommation de soins des orthophonistes était dynamique, en hausse en moyenne de +4,4 % par an entre 2011 et 2019. Elle est portée par la demande

croissante de traitement des troubles du langage écrit (dyslexie, dysorthographe, etc.).

Au 1^{er} janvier 2020, près de 27 000 orthophonistes exercent en France. 81 % d'entre eux exercent en secteur libéral. Cette profession est quasi exclusivement féminine.

En 2020, la Sécurité sociale prend en charge 67 % de la dépense et l'État 4 % (CSS, AME et soins urgents). Les organismes complémentaires financent 19 % des soins d'orthophonistes et les ménages prennent en charge les 10 % restants, soit une dépense de 100 millions d'euros en 2020.

¹ En juillet 2017, un avenant à la convention nationale des orthophonistes libéraux a été signé par la Fédération nationale des orthophonistes et l'Union nationale des caisses d'Assurance maladie (Uncam). Cet accord prévoit les mises en œuvre progressives, entre 2018 et 2019, de plusieurs revalorisations de cotations d'actes du bilan orthophonique, ainsi que la mise en place de forfaits et majorations

visant à valoriser l'activité des orthophonistes et à soutenir leur implication dans certaines prises en charge. L'indice des prix ne prend pas en compte les changements de cotation des actes mais uniquement la valorisation des lettres clés : les changements de cotations se traduisent en conséquence par un pur effet de volume.

Les soins d'orthoptistes continuent de progresser, grâce à une activité très soutenue en fin d'année

Les soins d'orthoptistes, qui s'élevaient à 277 millions d'euros en 2020, progressent de 0,7%, compte tenu du fort rebond de l'activité au cours des six derniers mois de l'année 2020. Cette augmentation est toutefois nettement inférieure à celles des deux années précédentes : +30,9% en 2018 et +25,6% en 2019. Ces progressions exceptionnelles résultent à la fois de la hausse du nombre d'actes (portée notamment par la création de nouveaux actes comme la mesure de l'acuité visuelle et de la réfraction avec ou sans dilatation) et de leur revalorisation en 2018. Comme pour les autres auxiliaires médicaux, cette revalorisation n'est pas captée par l'indice de prix.

Au 1^{er} janvier 2020, 5 500 orthoptistes sont recensés en France. Les effectifs d'orthoptistes progressent de 5,8% par an en moyenne entre 2017 et 2020. Seulement 59% d'entre eux exercent dans le secteur libéral. Comme pour les orthophonistes, il s'agit d'une profession principalement féminine.

En 2020, la Sécurité sociale prend en charge 51% de la dépense et l'État 3%. Les organismes complémentaires financent 20% des soins d'orthophonistes. La part à la charge des ménages est donc assez élevée sur ce poste : ces derniers prennent en charge 26% de la dépense, soit un reste à charge de 73 millions d'euros en 2020.

Celle-ci a légèrement progressé au cours des dix dernières années. En 2011, les ménages ne finançaient que 23% de la consommation de soins des orthoptistes.

Les dépenses de soins de pédicures-podologues progressent rapidement

Les soins de pédicures-podologues pris en charge par l'Assurance maladie représentent une dépense de 42 millions d'euros en 2020, en baisse de 3,0% après +10,4% en 2019. En rapide progression, ils ont évolué en moyenne de 13,5% par an entre 2011 et 2019.

En 2017 (dernière année disponible), 14 000 pédicures-podologues sont recensés en France métropolitaine. La plupart d'entre eux exercent dans le secteur libéral (98% en 2017).

Les dépassements liés aux actes des pédicures-podologues ont baissé de façon marquée ces dernières années : ceux-ci représentent 6,4% de la dépense en 2020 contre 37,3% en 2011.

La Sécurité sociale finance 91% de la dépense des pédicures-podologues en 2020. Les organismes complémentaires participent à hauteur de 7% des dépenses et les ménages prennent en charge les 2% restants, soit 1 million d'euros en 2020.

La part à la charge des ménages a baissé au cours des dix dernières années, elle représentait en 2011, 5% de la dépense des pédicures-podologues. ■

Pour en savoir plus

> **Les Asclépiades** (2011). Étude sur les champs d'intervention des orthophonistes. *Étude*, DREES.